

24 heures

Supplément fiscal

Réalisé par
l'Administration
cantonale
des impôts



Le fisc montre son visage



Editorial

Derrière chaque impôt, il y a un être humain

Le fisc. Le mot claque, sec, comme un couvercle de piano sur les doigts. Anonyme, comme toute institution. Ça a ses avantages: pour les fâcheries, le défouloir, les saintes colères, la cible informée est plus facile. L'Administration cantonale des impôts, ce «machin», ce monstre, dont le courrier nous plonge dans l'humeur d'un lundi matin gris... Or, derrière l'institution, il y a des femmes et des hommes

qui font leur métier, avec conscience et engagement, pour que l'Etat perçoive le dû qui lui permet d'investir et de pourvoir aux besoins de notre société. Mettre un visage sur une fonction, c'est faire un premier pas loin de cette ignorance qui fonde les peurs, les antagonismes, les incompréhensions. C'est ce chemin que propose, cette année, notre traditionnel supplément fiscal,

réalisé en collaboration avec le Département des finances et des relations extérieures du canton de Vaud. Le personnel du fisc vaudois renferme plusieurs spécificités, des parcours professionnels riches et divers, c'est une mécanique complexe qu'il vaut la peine de découvrir. La démarche n'est pas à sens unique. Elle s'impose aussi à une administration dont le sens premier

est le service à la communauté – et donc aux individus qui la composent. Sortir de sa propre logique, considérer chaque cas pour lui-même, respecter les questions que se pose le contribuable, sans que rien ne serait possible: ces principes doivent être fondateurs, tous les jours, de l'action du fisc. Parce que, derrière tout impôt, en effet, il y a un être humain... **Thierry Meyer**

Tâches publiques

Dépenses 2011: + 3,1%

En 2011, le canton prévoit de consacrer 7,64 milliards de francs à ses tâches publiques, ce qui représente une augmentation de 3,1% par rapport à l'exercice précédent. A ce montant, il faut ajouter 380 millions de charges extraordinaires liées à la contribution vaudoise au nouveau système de péréquation financière fédérale RPT (voir p. 6). Comme par le passé, quatre postes au budget de l'Etat se distinguent en matière de dépenses courantes: enseignement, prévoyance sociale, santé et sécurité publiques. Ces domaines d'activité consomment à eux seuls 78,5% des ressources, soit près de 6 milliards de francs.

Cette année encore, l'augmentation des besoins dans le social (+72 mio) et la santé (+46 mio), ainsi que le renforcement plus spécifique des secteurs pénitentiaire et des tutelles (+20 postes au total) se partagent l'essentiel de l'augmentation des moyens.

De manière relative, si les dépenses du budget 2011 du canton de Vaud représentaient 100 francs, la répartition par domaine d'activité se présenterait comme suit.

Enseignement, 31 fr. 95

L'essentiel de cette dépense (salaires des enseignants, matériel scolaire) est destiné aux écoles primaires et secondaires (11 fr. 30), les gymnases ainsi que le soutien aux écoles professionnelles (5 fr. 60). L'enseignement supérieur comprenant notamment la contribution à l'Université de Lausanne, aux hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale et aux hautes écoles vaudoises revient à 9 fr. 60.

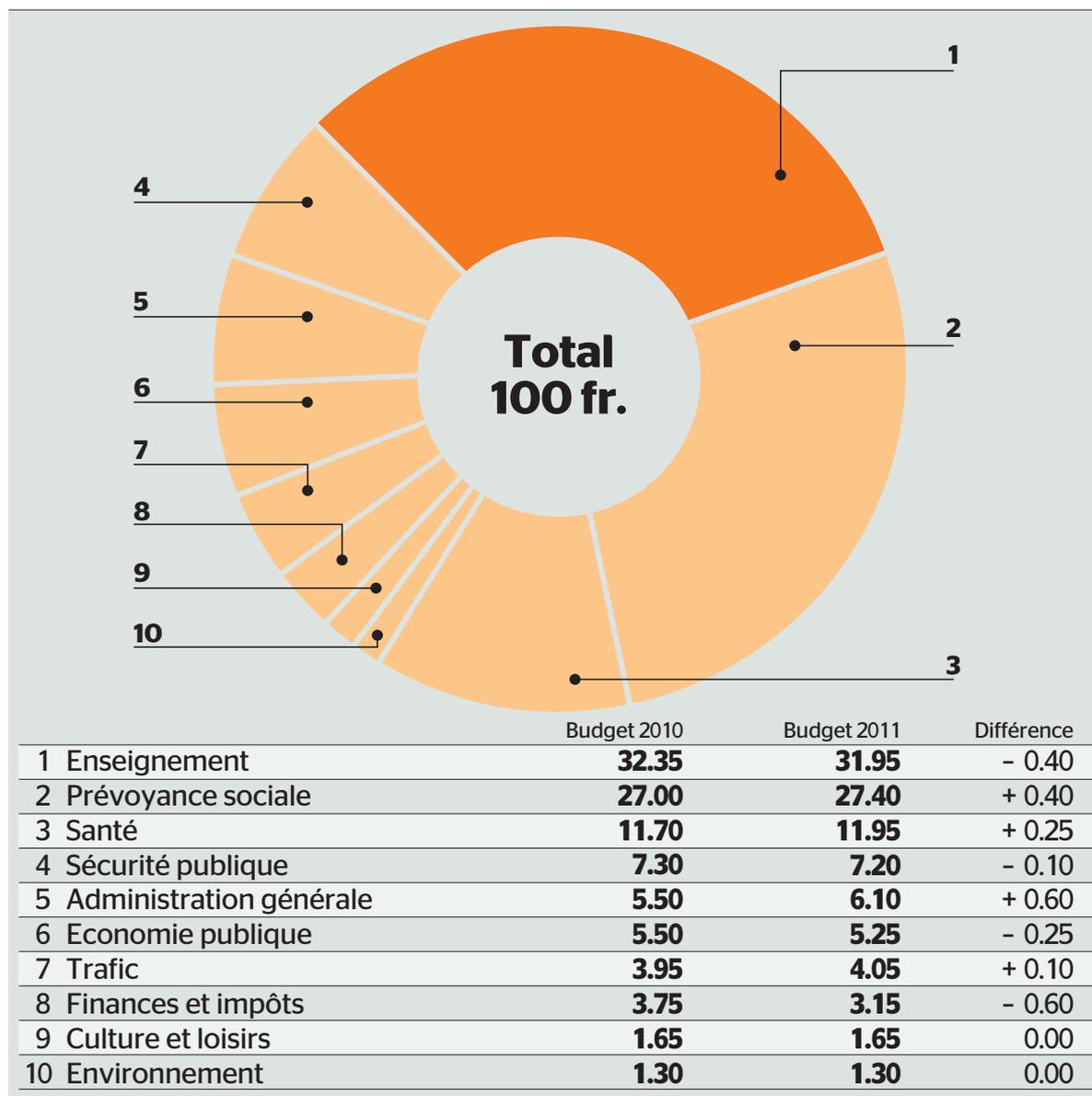
Prévoyance sociale, 27 fr. 40

Une part importante de ce montant (22 fr. 20) est absorbée par les diverses aides sociales (dont la contribution cantonale à l'AVS, l'AI et aux subsides à l'assurance-maladie). Le secteur médico-social, qui comprend notamment des aides financières aux personnes âgées pour la partie hébergement en particulier, représente 3 fr. 50; le reste est constitué essentiellement de mesures de lutte contre le chômage.

Santé, 11 fr. 95

Dans ce domaine, la subvention en faveur du CHUV s'élève à 6 fr. 79; les autres hôpitaux du canton recevant, quant à eux, 3 fr. 35. Rappelons que le financement de la santé publique

Sur 100 francs, l'Etat prévoit de consacrer....



vaudoise est réparti de manière quasi paritaire entre le canton (55%) et les assurances-maladie (45%).

Sécurité publique, 7 fr. 20

Sous cette rubrique figurent la police cantonale et son corollaire la justice, le Service des automobiles ainsi que le Service pénitentiaire.

Administration générale, 6 fr. 10

Cette catégorie inclut notamment les institutions (le Grand Conseil et le Conseil d'Etat), ainsi que les fonctions transversales nécessaires au fonctionnement de l'Etat (personnel, finance, fisc, entretien des bâtiments administratifs, secrétariats généraux, etc.). Cette proportion est en hausse de

0,6 point par rapport à 2010 dont l'explication se trouve dans la RPT (voir l'introduction).

Economie publique, 5 fr. 25

La promotion économique et touristique du canton, les paiements directs en faveur des agriculteurs, la surveillance et l'entretien des forêts forment l'essentiel de cette catégorie.

Trafic, 4 fr. 05

En bénéficiant le réseau routier cantonal (entretien et sécurité), ainsi que le secteur des transports où diverses subventions profitent au trafic régional et d'agglomération, dont le TSOL, le M2, la CGN et les trains régionaux.

Finances et impôt, 3 fr. 15

Cette somme représente le coût de la dette du canton en termes de frais d'émission d'emprunt et d'intérêts. Ce poste est en recul, notamment en raison de la diminution de la dette de l'Etat ainsi que de taux d'intérêt encore favorables.

Culture et loisirs, 1 fr. 65

Sous cette appellation sont compris les Eglises, les musées, les bibliothèques cantonales, la promotion du sport.

Environnement, 1 fr. 30

Ces dépenses englobent l'entretien et la protection des cours d'eau, la gestion des déchets ainsi que l'aménagement du territoire.

Message

Les impôts préparent l'avenir

Essentiellement, l'argent des impôts retourne immédiatement vers les citoyens sous forme de prestations. Enseignement, prévoyance sociale, soins, sécurité, administration, culture, mais aussi entretien des infrastructures ou protection du paysage. C'est le ménage courant de l'Etat, qu'il s'agit continuellement d'équilibrer en fonction de la fluctuation des besoins, des cycles économiques et des variations de population. Des montants plus restreints, ce qui ne veut pas dire moins indispensables, vont aux investissements. Ils préparent l'avenir, et ce sont eux que j'aimerais aujourd'hui mettre en évidence.

L'Etat ne cesse jamais d'investir. En période de difficultés budgétaires, il peut - et il l'a fait - diminuer ces dépenses-là, ralentir leur rythme, les étaler dans le temps. Mais il n'y renonce pas, car la collectivité a toujours un lendemain, et il s'agit de l'anticiper. Ce qui doit être préparé et réfléchi avec soin. Investir n'a rien d'anodin, c'est s'engager pour longtemps. Une route, un collège, un hôpital modèlent durablement l'environnement dans lequel ils s'insèrent et réclament tout aussi durablement le financement de leur fonctionnement. Pour l'année 2011, par exemple, le canton de Vaud a réservé 566 millions de francs brut par an aux inves-



Pascal Broulis: «Investir n'a rien d'anodin, c'est s'engager pour longtemps.»

ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

tissements, y compris les prêts et les garanties qu'il accorde. Et puis, avec le budget 2011, un inventaire prospectif des investissements souhaitables jusqu'en 2020 a aussi été présenté. Comprenant les cofinance-

ments fédéraux, intercantonaux, communaux ou privés, incluant les prêts et garanties fournis par l'Etat, il atteint le respectable total de 12,7 milliards de francs. On y trouve des projets de grande envergure

comme le futur contournement autoroutier de Morges, le nouvel hôpital de l'Est vaudois, la 3^e voie CFF Lausanne-Genève, de nombreux bâtiments, la troisième correction du Rhône, plusieurs projets d'agglomération.

Pour les années 2011 à 2014, ce recensement a été affiné. Le plan d'investissement qui en résulte prévoit la mise en œuvre de 230 projets. Y compris prêts et garanties, il prévoit 2,36 milliards de dépenses en quatre ans. C'est un effort manifeste, qui touchera tous les aspects de la vie vaudoise. Transports routiers, ferroviaires, lacustres (avec la rénovation de la CGN), formation, santé, recherche, assainissement énergétique des bâtiments sont en particuliers concernés. Il s'agit de répondre à la croissance, de la soutenir, de respecter les priorités inscrites dans le Programme de législation, notamment sur le plan de la cohésion sociale.

Si le canton de Vaud peut se montrer ainsi ambitieux, c'est parce que nos finances sont saines. Avec les chiffres noirs que nos comptes affichent désormais depuis 2005, nous avons retrouvé une marge de manœuvre, et nous l'utilisons. Et ce que nous bâtissons fait le lien entre les contribuables d'aujourd'hui et ceux de demain.

Pascal Broulis,
président du Conseil d'Etat

Fiscalement vôtre

Les remboursements sont devenus automatiques!

Le nouveau logiciel de perception (SIPF) permet maintenant le remboursement automatique aux contribuables qui auraient trop payé. Ainsi, si vous avez un solde en votre faveur à la suite du décompte final de votre taxation, la machine va, dans l'ordre,

1. Attribuer ce solde sur d'éventuelles factures impayées et échues, puis/ou
2. Attribuer ce solde sur les acomptes de l'année en cours et vous renvoyer une série de bulletins de versement (vous pourrez alors détruire les anciens) puis/ou
3. Vous rembourser le solde résiduel sur le compte IBAN que vous aurez mentionné dans votre déclaration d'impôt.

Si l'ACI sert du 1% d'intérêt sur les sommes payées avant l'échéance,

elle n'est cependant pas une banque. Le contribuable ne pourra profiter de l'intérêt rémunérateur que dans une moindre mesure, puisque toute somme dépassant les factures ouvertes sera désormais remboursée.

La taxation atteint son rythme de croisière Grâce au logiciel TAO qui permet la taxation automatique et semi-automatique, toutes les déclarations d'impôt (DI) dites «simples» sont traitées par la machine.

Pour les DI 2009, taxées en 2010, ce processus a permis l'accélération des travaux: au 31 décembre 2010, 78,55% des 415 483 dossiers étaient bouclés. Rappelons que la taxation n'est pas calquée sur l'année civile mais se poursuit jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

VaudTax, un succès auprès des contribuables!

Le taux de pénétration de notre logiciel augmente de façon spectaculaire d'année en année. Aujourd'hui, ce sont 283 000 contribuables qui utilisent un logiciel pour leur déclaration d'impôt, soit 73,4% des assujettis domiciliés dans le canton de Vaud. Les contribuables qui remplissent avec VaudTax ne reçoivent plus de déclaration d'impôt papier mais une fourre avec un code-barres dans laquelle il faut impérativement glisser sa déclaration d'impôt.

L'administration souhaiterait, à terme, se passer du CD-ROM en incitant au téléchargement depuis notre site internet www.vd.ch/impots. Le téléchargement présente l'avantage d'obtenir la dernière version mise à jour.

Les certificats de salaire: croisés et contrôlés!

L'ACI rappelle que les entreprises ont l'obligation (art. 179 LI) d'établir un certificat de salaire par employé et de remettre spontanément une copie à l'autorité de taxation, pour chaque période fiscale (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts CEDI, 1014 Lausanne) d'ici au 15 mars 2011. L'original, lui, va à l'employé. Ces éléments sont indispensables au contrôle croisé qui doit être effectué afin de vérifier l'exactitude des données mentionnées.

Afin de faciliter l'émission de ces certificats de salaire, un logiciel peut être téléchargé gratuitement sur le site internet de l'Administration fédérale des contributions. Grâce à son code à barres, il garantit sécurité et efficacité de l'autorité fiscale.

Au cœur de l'administration

Les différents visages du fisc vaudois

L'Administration cantonale des impôts, ce ne sont pas que des collaborateurs derrière un dossier ou un téléphone. Douze d'entre eux ont accepté de se présenter et d'expliquer leurs motivations



Joëlle Viret, 30 ans, responsable section perception
1. Un peu par hasard car, étant en Angleterre, mes parents me faisaient parvenir les petites annonces. Ma postulation à l'Office du district d'Oron a été retenue. Puis le travail me plaisait, je suis restée.
2. La diversité de mon poste, le contact avec d'autres collègues de différentes sections et avec les contribuables.
3. Beaucoup de délais à respecter, qui sont souvent trop courts.
4. Un emploi stable.



Steve Maillardet, 25 ans, fiscaliste spécialisé sur les outils informatiques
1. J'aime faire le lien entre la fiscalité et l'informatique; perfectionner des outils qui permettent aux contribuables de remplir leur déclaration d'impôt et aux collaborateurs de l'ACI, de les contrôler.
2. Gérer des projets tels que Vaud-Tax.
3. Se faire comprendre auprès des informaticiens.
4. Apprendre à collaborer tout en respectant les contraintes et les délais.



Françoise Oliva, 41 ans, chef de groupe au CAT (Centre d'appels téléphoniques)
1. J'aime le contact téléphonique avec les contribuables et faire comprendre la fiscalité.
2. De voir notre administration évoluer dans la modernisation et le contact avec chacun.
3. L'arrogance et le détachement civique d'une partie des citoyens.
4. La satisfaction d'aider des personnes différentes, la possibilité de former et d'être formée et de pouvoir ainsi évoluer.



Steve Pittet, 44 ans, responsable de la section gains immobiliers
1. Par plaisir et parce qu'il s'y trouve un bassin de compétences remarquables.
2. Le domaine de l'immobilier et, particulièrement, l'aspect fiscal lié aux transactions. Amener ma pierre à l'édifice, au service des contribuables et de mon employeur me motive.
3. L'inertie inhérente à toute grande institution découlant des multiples tâches et relations externes.
4. La satisfaction du devoir accompli.



Les quatre questions

1. Pourquoi travaillez-vous à l'ACI?
2. Ce qui vous plaît le plus.
3. Ce qui vous plaît le moins.
4. Ce que cette profession vous apporte.

Au cœur de l'administration



Justine Henry, 23 ans, cyber tax expert
1. La cyber taxation, en plein développement, cherchait des jeunes taxateurs.
2. Le poste est constamment en évolution, le travail varie avec l'apparition de nouvelles pratiques.
3. Le manque de contact avec les contribuables, ainsi que le travail qui n'est pas reconnu à sa juste valeur, dû à notre isolement.
4. La possibilité de formation continue et d'évoluer dans les échelons de la taxation.



Serge Butty, 59 ans, fiscaliste spécialiste en remises d'impôt
1. J'ai été sollicité par un chef de recette en 1974!
2. J'aime l'investigation et les prises de décision en matière de remises. Le contact avec les collègues et les contribuables.
3. Ceux qui ne disent pas bonjour!
4. Ça m'apporte le sentiment d'avoir soulagé des contribuables en réelles difficultés financières ou morales et la satisfaction d'avoir rejeté les opportunistes.



Séverine Siegenthaler, 29 ans, responsable des produits Perception-Comptabilité
1. L'ACI cherchait quelqu'un pour tester les nouvelles applications.
2. La variété du travail et l'ampleur et la complexité de projets que nous gérons. La liberté d'action et d'initiative offerte.
3. Les difficultés liées à la grosseur du paquebot.
4. Des acquis et des connaissances dans la gestion de projets et la satisfaction de relever et de mener à bien les défis imposés.



Luc Decrey, 53 ans, spécialiste en successions, donations et droit de mutation
1. Par sens du service public.
2. L'étendue des domaines touchés et la recherche de solutions aux litiges. La mission de vulgarisation auprès du public.
3. Une société de plus en plus procédurière, ainsi que la législation et la bureaucratie galopantes.
4. Autant d'affaires à traiter, autant d'histoires de vie... L'aspect humain doit alors composer avec le pur aspect législatif.



Pascal Lincio, 56 ans, économiste-fiscaliste, notamment chargé des questions liées aux certificats de salaire.
1. J'éprouve de l'intérêt pour la chose publique, les questions fiscales et économiques.
2. Les contacts avec les contribuables, les employeurs et les mandataires. Les aspects techniques et les processus décisionnels.
3. Les tâches administratives répétitives.
4. Les relations professionnelles, la formation et l'information.



Michel Oberson, 57 ans, adjoint du responsable au CED (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts)
1. Pour connaître un domaine a priori pas très attractif, la déclaration d'impôt, mais je me suis vite rendu compte du contraire!
2. Le soutien informatique, la planification de la production et la possibilité de suivre des formations.
3. Le bruit des scanners.
4. La possibilité de travailler en équipe et d'être à disposition pour résoudre les problèmes techniques.



Javier Reyes, 28 ans, inspecteur fiscal
1. Je travaille à l'ACI car c'est intéressant et le meilleur emplacement pour se former.
2. Etre au contact des mandataires et des contribuables afin d'échanger nos avis.
3. La rémunération qui nous est proposée me semble moins encourageante par rapport à celle du privé.
4. Une diversité dans le travail qu'on ne retrouve pas forcément ailleurs.



Pascal Dubois, 46 ans, fiscaliste au sein du groupe Expertise des personnes morales
1. L'ACI joue un rôle-clé pour l'ensemble des collectivités publiques sans lequel elles ne pourraient fonctionner.
2. Les dossiers qui nécessitent des travaux de réflexion et de recherche de solutions avec les contribuables et l'ensemble des unités de notre service.
3. Les équipes qui travaillent en arctie.
4. Un regard sur le monde de l'économie.

Budget de l'Etat

Revenus de l'Etat: la nouvelle péréquation gonfle les chiffres

Budget 2011 voté par le Grand Conseil

| Revenus | fr. | % |
|--------------------------------|----------------------|-------------|
| Impôts | 4 926 600 000 | 61,39% |
| Part., remb. de coll. publ. | 983 813 900 | 12,26% |
| Subventions à redistribuer | 444 678 300 | 5,54% |
| Parts à des recettes fédérales | 513 272 800 | 6,40% |
| Taxes, émoluments, ventes | 423 237 600 | 5,27% |
| Revenus du patrimoine | 346 236 000 | 4,31% |
| Autres contributions | 333 413 300 | 4,15% |
| Prélèvement sur les fonds | 28 961 500 | 0,36% |
| Patentes, concessions | 17 271 000 | 0,22% |
| Imputations internes | 7 686 000 | 0,10% |
| Total | 8 025 170 400 | 100% |

SOURCE SAGEFI

En 2011, le budget prévoit une croissance totale des revenus de 7,2%, soit 541,85 millions. Cela s'explique par l'effet d'ajustement par rapport au budget 2010 élaboré en 2009 et marqué par les prévisions de crise qui prévalaient.

Sur 8,025 milliards de francs, les impôts devraient rapporter quelque 4,927 milliards, soit 521,4 millions de plus que le budget 2010.

Les impôts représentent 61,39% de tous les revenus de l'Etat, le reste étant formé des patentes, taxes et autres revenus du patrimoine. Ce pourcentage est en augmentation de 11,8% par rapport à 2010. Cela s'explique par deux facteurs principaux:

► **L'introduction des nouvelles péréquations et le transfert des 6 points d'impôts au canton** (166 millions, soit plus du tiers de l'écart). En effet, à partir du 1^{er} janvier 2011, la nouvelle législation sur les péréquations intercommunales et l'organisation et le financement de la politique sociale est entrée en vigueur. Dans ce contexte, l'Etat retire, dès 2011, les subsides LAMal pour les PC AVS/AI, l'asile et l'enseignement spécialisé de la facture sociale aux communes (182 millions). En contrepartie, les communes opèrent une bascule de 6 points d'impôt en faveur de l'Etat (166 millions).

Cette opération induit une insuffisance de revenus de 16 millions pour l'Etat. Un mécanisme d'ajustement permet d'assurer a posteriori la neutralité financière;

► **L'augmentation de la masse imposable** (due à la démographie et la croissance économique) représente 7,4% pour l'impôt sur le revenu et 54% pour l'impôt sur le bénéfice. Elle est partiellement compensée par la diminution des produits de l'impôt sur la fortune (-5,9%) et sur le capital (-28%).

La participation des communes aux dépenses sociales, ainsi qu'aux déficits des transports publics, participation d'autres cantons à des charges cantonales d'enseignement, participation fédérale aux subsides à l'assurance-maladie et aux prestations complémentaires AVS/AI, sera de 983,8 millions, soit 131,78 millions de moins qu'en 2010. Cela s'explique par les nouvelles péréquations mentionnées ci-dessus.

Les subventions à redistribuer ne font que transiter dans le ménage cantonal; dès réception, l'Etat les reverse aux ayants droit. Il s'agit principalement des paiements directs à l'agriculture, des participations cantonales et fédérales en faveur de l'Université de Lausanne.

Les taxes, émoluments et ventes représentent les montants des coûts administratifs de divers services, no-

tamment du Service des automobiles, du Registre foncier, des offices de poursuites et faillites et du Registre du commerce. Les remboursements de frais des tribunaux, les amendes de la gendarmerie, ainsi que la facturation de biens et services, sont également regroupés dans cette rubrique. Celle-ci enregistre une hausse de 30,8 millions, dont 13,15 millions de cotisations patronales relatives à la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté (PC familles et rente-pont).

Le revenu du patrimoine est constitué de la part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse (acquis pour 2011 et en cours de discussions cantons/BNS pour les années futures), du rendement des participations (BCV, CVE, autres), du revenu locatif des bâtiments dont l'Etat de Vaud est propriétaire, des revenus de prêts et des redevances perçues en relation avec les aires de ravitaillement autoroutières. Il augmente de 13 millions en provenance essentiellement du revenu des dividendes BCV et des loyers des bâtiments du patrimoine administratif.

Quant aux **autres contributions**, il s'agit des versements de la Confédération au canton pour l'enseignement professionnel et la Faculté de médecine, ceux pour la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), des subsides pour les bourses d'études et d'apprentissage, pour l'asile, pour le financement des offices régionaux de placement (ORP) et pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales, ils sont en augmentation.

Certaines charges cantonales sont financées par des **prélèvements sur des fonds**, notamment la prévention, et sur le fonds cantonal de lutte contre le chômage visant à financer des indemnités journalières, cela est en légère augmentation.

Les **patentes et concessions** sont les redevances pour l'utilisation du domaine public (redevances hydrauliques, permis de chasse et de pêche). Ce revenu est légèrement en baisse de 0,4%.

Les **imputations internes** sont des mouvements comptables entre services de l'administration dont un montant équivalent se retrouve dans les charges.

Budget 2011: produit des impôts

| | | |
|---|----------------------|-------------|
| Impôt sur le revenu des personnes physiques | 3 116 000 000 | 61,45% |
| Impôt sur le bénéfice des personnes morales | 579 600 000 | 11,43% |
| Impôt sur la fortune des personnes physiques | 431 200 000 | 8,50% |
| Part à l'impôt fédéral direct | 303 000 000 | 5,97% |
| Droits de mutation sur les transferts immobiliers | 134 000 000 | 2,64% |
| Impôt sur les gains immobiliers | 101 000 000 | 1,99% |
| Impôt à la source | 95 200 000 | 1,88% |
| Impôt spécial des étrangers (d'après la dépense) | 81 400 000 | 1,61% |
| Impôt sur les successions et les donations | 71 000 000 | 1,40% |
| Impôt sur le capital des personnes morales | 53 000 000 | 1,05% |
| Part à l'impôt sur les frontaliers | 51 000 000 | 1,01% |
| Impôt complémentaire sur les immeubles des PM | 18 000 000 | 0,35% |
| Divers | 36 647 500 | 0,72% |
| Total | 5 071 047 500 | 100% |

SOURCE SAGEFI

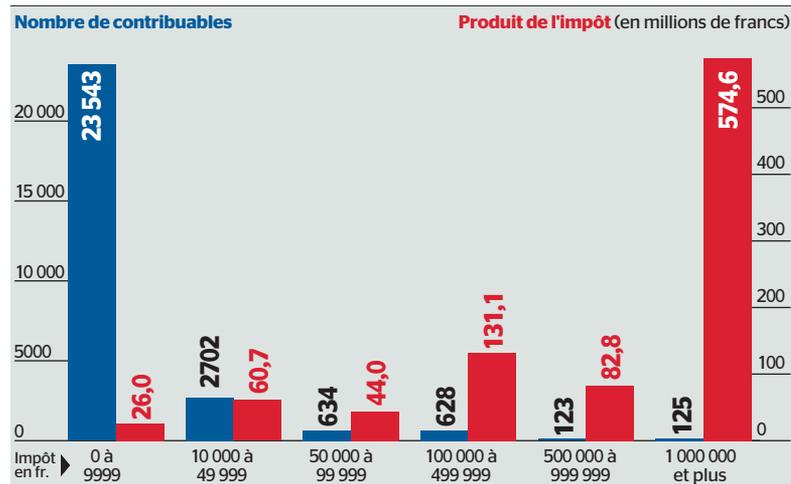
Produit des impôts

870 sociétés paient 86% de l'impôt sur le capital et le bénéfice

L'impôt sur les sociétés, dites personnes morales (PM), comprend l'impôt sur le bénéfice et celui sur le capital. Le cumul des deux est présenté ici. Pour la période fiscale 2008, 26 911 sociétés-contribuables ont payé 919 millions d'impôt. Le nombre de sociétés assujetties est en constante augmentation (+3 à 10% par an) depuis 2003, à l'exception de l'année 2008 où l'augmentation s'est tassée à 1,7%. 50% des entreprises sont des sociétés anonymes; viennent ensuite les sociétés à responsabilité limitée, les coopératives et les fondations-associations. Dans ce contexte fiscal, les seuils définis dans la loi de Pareto sont dépassés. En effet, 85% des personnes morales (soit

23 500) paient un impôt se situant dans une fourchette de 0 à 10 000 fr., soit environ 3% environ des recettes PM. Les deux tranches suivantes (de 10 000 à 100 000 fr.) représentent essentiellement le tissu PME qui s'acquitte d'environ 94 millions d'impôt, soit 12%. Viennent ensuite, majoritairement, les groupes internationaux. Huit cents sociétés (3,2% du nombre total) paient 86% de l'impôt (bénéfice et capital). Elles sont 125 à payer plus d'un million par an. Dans ce contexte d'économie globalisée, les sociétés exclusivement tournées vers l'étranger (appelées sociétés de base) ont participé à hauteur de 98 millions.

Sociétés et impôts payés en 2008

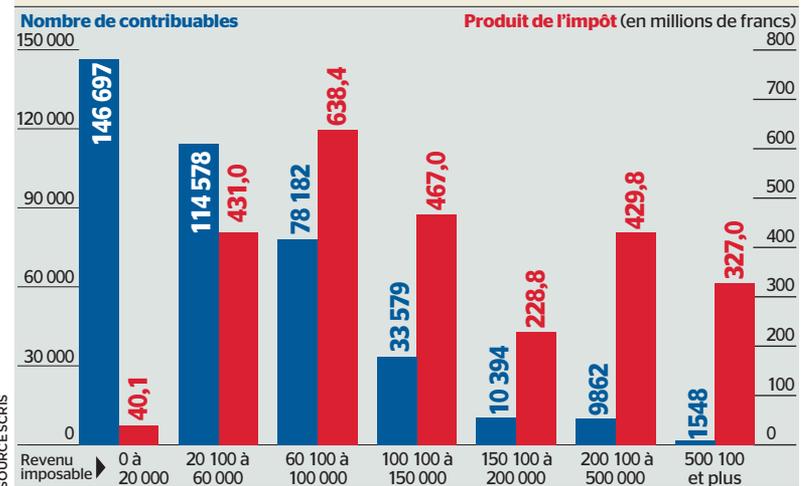


96 milliards de fortune imposable

La fortune nette imposable en 2007 de l'ensemble des contribuables imposés dans le canton se monte à plus de 96 milliards de francs, soit 4 milliards de plus qu'en 2006. L'imposition de cette fortune, pour 2007, a rapporté plus de 382 millions de francs; cet impôt est dû dès 53 000 francs de fortune nette pour les célibataires et dès 106 000 francs pour les couples mariés. Plus de 242 000 contribuables sur 395 000 ne paient pas d'impôt sur la

fortune: la moitié car leur fortune nette est nulle et l'autre moitié car leur fortune se situe au-dessous des seuils imposables. Parmi les 152 000 contribuables payant cet impôt, plus de la moitié (55%) verse moins de 750 francs par année au fisc vaudois à ce titre. Les millionnaires en fortune imposable (17 000 contribuables, soit 700 de plus qu'en 2006) concentrent plus de 57% de la fortune nette imposable et contribuent pour 69% à l'ensemble de cet impôt.

Contribuables et impôt sur le revenu

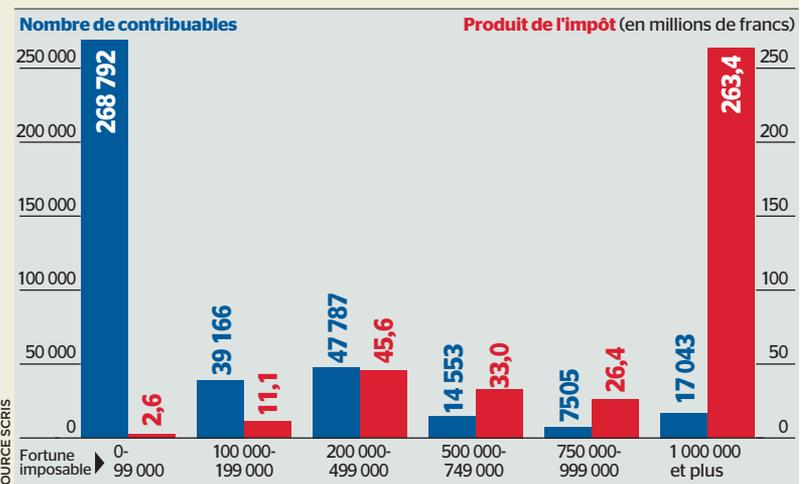


21 milliards de revenu imposable

D'année en année, une augmentation sensible du nombre de contribuables (1,8% entre 2006 et 2007) fait progresser la masse imposable. Toutefois, la répartition des contribuables selon le revenu imposable est relativement stable d'une année à l'autre. La statistique 2007 de l'impôt cantonal sur le revenu montre que 37% de l'ensemble des contribuables (395 000) ont un revenu imposable compris entre 0 et 20 000 francs, contribuant pour 1,6% à l'impôt total qui se monte 2,6 milliards de francs. Parmi eux, près de 82 000 contribuables ne paient pas d'impôt (personnes à l'aide sociale, jeunes en formation, indépendants ayant fait des pertes...). Les contribuables dont le revenu imposable est compris entre 20 000 et 60 000

francs représentent 29% des assujettis, 22% des revenus et 17% de l'impôt. Entre 60 000 et 100 000 francs, un cinquième des contribuables concentrent 28% du revenu imposable et un quart de l'impôt. Au-dessus de 100 000 francs de revenu imposable, 55 000 contribuables, soit 14%, paient plus de la moitié de l'impôt (1,5 milliard) pour 47% de la matière imposable, soit plus de 10 milliards de revenu sur un total de 21 milliards. Si l'on considère l'état civil fiscal, la majorité des contribuables est constituée de personnes seules (55%) qui concentrent un tiers du revenu et de l'impôt. Les couples mariés (40% des contribuables) représentent 63% du revenu imposable et de l'impôt.

Contribuables et impôt sur la fortune



Imposition

A la source grâce à internet

L'existence de fonctionnements obsolètes, inadaptés ou répétitifs ne peut plus être justifiée dans un contexte où tous les efforts de l'Etat sont entrepris pour tendre vers la simplification et la rationalisation. C'est pourquoi l'ACI a mis en place deux entrées de passerelles internet qui vont simplifier les flux d'informations échangées entre et les entreprises du canton et la section de l'impôt à la source. Le volume des échanges nécessite une gestion lourde des documents, soit quelque 180 000 saisies manuelles faites par le personnel de l'impôt à la source. Cette automatisation permet, outre des gains de temps et un confort bienvenus, de renforcer la qualité des services.

Ainsi, l'employeur de contribuables assujettis à l'IS dispose - exclusivement - de trois voies possibles:

«De nombreux employeurs ont déjà fait le pas»

► **La passerelle de transmission de fichiers** où sont déposés uniquement des fichiers xml (solution optimum dès 50 employés).

► **La passerelle de saisie web**, fenêtre sécurisée extranet de saisie informatique automatisée (solution optimum de 1 à 50 employés).

► **Le formulaire récapitulatif sur papier officiel** pour les employeurs non informatisés, à remplir lisiblement

à la main (attention, maximum 14 employés).

De nombreux employeurs ont déjà fait le pas dans un souci d'optimisation des procédures. Toutefois, quelque 9000 employeurs de sourciers du canton vont recevoir, ces prochains jours, une information précisant que les listes imprimées telles que Word, Excel, PDF, ne seront plus acceptées et seront donc retournées à l'expéditeur. Il en va de même des listes manuscrites non établies sur le formulaire officiel fourni par l'ACI.

Toutes les informations se trouvent sur le site www.vd.ch/impots < espace professionnel >, impôt à la source (passerelle-employeurs/passerelle-de-saisie-web) ou en écrivant à info.empis@vd.ch



Caisse de l'impôt à la source: Anne Mollinet, cheffe de service, et Anouck Thomet.

ODILE MEYLAN

Editeur: Edipresse Publications SA **Rédacteur en chef:** Thierry Meyer **Direction artistique:** Laurent Martin **Coordination:** Jean-François Krähenbühl, Isabel Balitzer-Domon (Administration cantonale des impôts) **Rédaction:** Isabel Balitzer-Domon **Dessins:** Raymond Burki **Mise en pages:** Janique Brocard **Marketing:** Jean-Luc Avondet **Impression:** CIE Bussigny